



Mairie de SAINT-JUDOCE

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-six, à dix heures, en séance publique,

Vu la convocation datée du 17 mars 2026 et adressée par mail le 17 mars 2026 par

M. Martial FAIRIER Maire, à chacun des quinze Conseillers formant le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Publiques, l'ordre du jour étant le suivant :

I - Fonctionnement de l'assemblée

* désignation du secrétaire de séance ;

* approbation du procès-verbal du 23 mars 2026 ;

* informations relatives aux délégations de pouvoir du CM au Maire.

* installation du conseil municipal

II – Délibérations

* Élection du Maire ;

* Désignation du nombre des adjoints ;

* Élection des adjoints ;

III – Informations

* Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local ;

Le 21 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à 10H00 en session afin d'installer les conseillers municipaux, d'élire le maire et ses adjoints à la salle d'honneur de la mairie à Saint-Judoce, sous la présidence de Martial FAIRIER, Maire suivant la convocation du 17 mars 2026. Au cours de ladite séance, le procès-verbal du 05 mars a été adopté à l'unanimité, ainsi que la délégation en matière de commande publique.

Etaient présents lors de la séance du 21 mars 2026, avec voix délibérative : M. FAIRIER Martial, Mme JAQUET Sylvie, M. CHAPPELLE Thierry, Mme GUILLEMARD Ophélie, M. LIGNEL Aurélien, Mme LEMARCHAND Viviane, M. PYRON Nicolas, Mme SCHMIDT Elodie, M. HOUEL Thierry, Mme STRAUSS WRIGHT Myrtil, M. GISSELMANN René, Mme HEUZE Anne-Sophie, M. BOUAN Jérémie, M. CHAMPALAUNE Stéphane, Mme HERVE Gwenaëlle, M. BAEY Jean-Yves.

Secrétaire de séance : Mme GUILLEMARD Ophélie est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 212-15 du CGCT. Il est constaté que les quinze conseillers municipaux sont présents ; le quorum est ainsi atteint (article L.2121-47 CGCT).

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Le président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du quatrième adjoint. Mme LEMARCHAND Viviane s'est portée candidate.

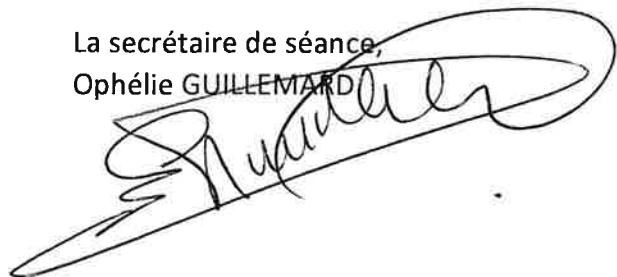
Au premier tour de scrutin, Mme LEMARCHAND Viviane a obtenu 12 voix, 3 votes blancs.

Mme LEMARCHAND Viviane a été proclamée quatrième adjointe et a été immédiatement installée.

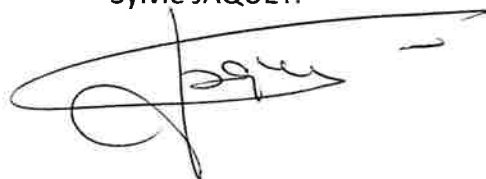
Immédiatement, après l'élection du maire et des adjoints, le maire a donné lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1. Le maire a remis aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre.

Fin de séance à 10h48.

La secrétaire de séance,
Ophélie GUILLEMARD

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ophélie Guillemard', written over the typed name.

Le Maire,
Sylvie JAQUET.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Jaquet', written over the typed name.